

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA DEVOTION AU CŒUR EUCHARISTIQUE DE JÉSUS

PAR le Bref suivant, Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII accorde de nouvelles indulgences à la récitation des prières au cœur eucharistique de Jésus :

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

Notre cher fils, Edouard Thomas, prêtre et vicaire général du diocèse de Paris, Nous a présenté d'humbles et instantes prières, pour que Nous daignions, dans Notre bénignité, accorder une indulgence partielle de deux cents jours aux fidèles qui réciteraient dévotement certaines prières en l'honneur du Cœur eucharistique de Jésus-Christ. Nous donc, à qui rien n'est plus agréable et plus à cœur, que de faire croître de jour en jour la piété du peuple chrétien envers le Cœur très sacré du Christ et envers le sacrement de son amour, exauçons ces vœux, dans notre confiance en la miséricorde du Dieu tout-puissant, et en vertu de l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Nous accordons à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe répandus dans le monde entier, la rémission, dans la forme adoptée par l'Eglise, de deux cents jours de satisfaction pénale, chaque fois que, contrits au moins de cœur, ils réciteront, en quelque jour de l'année et en quelque langue que ce soit, pourvu que la traduction soit conforme à l'exemplaire que nous avons ordonné de conserver à notre secrétairerie des

brefs, une des quatre prières qui suivent, à savoir : La prière au Cœur eucharistique de Jésus qui commence en français par ces mots : « Cœur eucharistique de Jésus, doux compagnon de notre exil..... » La consécration au Cœur eucharistique de Jésus : « Jésus, Maître adorable..... » L'oraison jaculatoire : « Cœur eucharistique de Jésus qui brûlez d'amour pour nous, embrasez nos cœurs d'amour pour vous. » Enfin l'amende honorable au Sacré-Cœur eucharistique de Jésus : « Cœur eucharistique de mon Dieu..... » A cet effet, Nous voulons qu'un exemplaire des présentes lettres soit transmis à la secrétairerie de la congrégation préposée aux indulgences et aux reliques sacrées, comme il est de droit.

Nous entendons en outre que toute copie, imprimée ou manuscrite, des mêmes Lettres, pourvu qu'elle soit signée de la main d'un notaire public et munie du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtienne la même créance que si l'original même était produit et montré. Enfin Nous accordons aux fidèles susdits, s'ils le préfèrent, d'appliquer ces indulgences partielles au soulagement des âmes du Purgatoire. Et seront les présentes Lettres d'une valeur perpétuelle pour les temps futurs.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'Anneau du Pêcheur, le VI février MDCCCIC, de Notre Pontificat la vingt et unième année.

ALOIS. Card. MACCHI.

Vu et vérifié,

Paris, le 11 février 1899.

† Fr. Card. RICHARD,
Arch. de Paris.

L'ŒUVRE DES APOTRES

Dans l'établissement du Christianisme

SAINT PIERRE ET SAINT PAUL

*(Suite)*III. — SAINT PIERRE, PRINCE DES APÔTRES ET
CHEF SUPRÊME DE L'ÉGLISE.

LE pilote de l'Arche du salut, c'est le Pape. A son sujet, on pourrait se poser ces questions.

Jésus-Christ était-il sage ? Voulant fonder une Eglise qui serait une maison, c'est-à-dire une société visible et organisée,—quoi qu'en aient pu dire les plaisants inventeurs de l'Eglise invisible, fondée toutefois sur la prédication et les miracles visibles du Verbe fait homme et lançant ses porte-paroles à travers le monde et les nations visibles,—pouvait-il, s'il était sage, ne point donner une pierre angulaire visible à cette maison, c'est-à-dire une autorité souveraine à cette société ?

En d'autres termes, ayant choisi douze apôtres, pour être les fondements de cette Eglise, et puis un corps de pontifes, de prêtres et de docteurs, qui perpétuerait ce fondement, ne devait-il pas assurer à ces douze pierres fondamentales un lien qui sauvegardât entre eux l'unité de pensée et de doctrine, nécessaire à l'unité d'enseignement et de gouvernement ?

Le Maître souverain des sociétés humaines, de qui tout prince tient sa puissance et son glaive (35), insti-

(35) Rom., XIII, 1, 4.

tuant, en vue de la fin suprême de l'humanité, une société dont il voulait demeurer le chef et l'âme invisibles, ne devait pas donner à son œuvre une garantie d'unité, supérieure à celle de toutes les sociétés humaines ?

Or, quoi que l'on puisse penser, en théorie, de l'efficacité souveraine de la forme monarchique, pour assurer l'unité des sociétés naturelles, on constate, en lisant l'Évangile, que Jésus-Christ a donné cette forme à son Eglise.

Il a constitué Pierre le monarque de cette société ; il l'a institué la pierre fondamentale de son Eglise, le suprême clavigère du royaume des cieux (36), le pasteur de tout le troupeau (37), le confirmateur de ses frères, dans les défaillances de leur foi (38).

On constate également, en lisant les Actes des apôtres, que Pierre, aussitôt après l'ascension du Sauveur et avant même la Pentecôte, a exercé, du plein agrément de ses collègues et malgré l'opprobre de son reniement, si récent dans leur mémoire, la primauté qu'il a reçue du Christ après sa résurrection.

Dès ce moment, en effet, il agit en tout le premier. « Le premier il prêche la foi de son maître Jésus-Christ, le premier il la confirme par des miracles ; le premier il convertit les juifs ; le premier il baptise les gentils ; le premier il prend la parole dans les assemblées, soit qu'il s'agisse de compléter le collège apostolique, soit qu'il faille établir les premiers points de discipline et apaiser les dissentiments ; toute l'Eglise, pasteurs et fidèles, l'écoute respectueusement, obéit à ses ordres, prend le deuil et prie pour lui, sans interruption, quand

(36) Matt. XVI, 18-19. (37) Joan, XV, 15-17.

(38) Luc, XXII, 32.

il est persécuté, le nomme partout le premier, et le représente comme le chef du collège apostolique qu'il préside et qu'il dirige. Paul lui-même, le grand Paul, qui a été instruit par Jésus-Christ, se sent obligé de venir chercher près de Pierre la confirmation de son divin ministère (39).

IV. — SAINT PIERRE ET SAINT PAUL. — LEUR PRÉTENDUE RIVALITÉ.

Oui, saint Paul, l'Apôtre des nations, appelé par le coup de lumière du chemin de Damas, « à l'apostolat des gentils, des rois et des enfants d'Israël » (40), saint Paul lui-même a reconnu comme les autres l'autorité suprême de saint Pierre.

On a voulu mettre ces deux grands apôtres en opposition, en faire les représentants hostiles de deux partis adverses, dans l'Eglise primitive : celui des chrétiens judaïsants ou *particularistes*, dont saint Pierre aurait été le chef, assisté spécialement de saint Jean et de saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem, et celui des *universalistes*, composé des prosélytes et des Gentils convertis au christianisme, dirigé par saint Paul.

D'où cette distinction saugrenue entre le pétrinisme et le paulinisme, inventée par le protagoniste de l'école hégélienne de Tubingue, Ferdinand-Chrétien de Baur, qui a consacré une bonne partie de son cours de « théologie évangélique, » à l'université de cette ville, à saper les bases du christianisme et dont les théories et les rêves ont fourni de copieux éléments aux écrits anti-

(39) Monsabré, *Gouvernement de Jésus-Christ*, Carême 1882, 2e édition, p. 63.

(40) Act. ix, 15.

chrétiens de Renan et de ses émules en exégèse et en critique pseudo-historique.

Un autre exégète protestant, M. Ewald, professeur à l'université de Göttingue, très hardi lui-même dans les procédés de sa critique, et nourrissant à l'endroit du catholicisme une aversion très rassurante pour l'indépendance de ses opinions, a traité sans ménagement la théorie de Baur de « rêves creux, de savantes niaiseries, propres seulement à inspirer aux étrangers une juste défiance des travaux de l'Allemagne, » allant jusqu'à les considérer comme « un opprobre national » dont il ne parle qu'en rougissant (41).

Ces ingénieux explorateurs de l'époque apostolique, demeurée fermée, à les entendre, jusqu'à eux au sens et aux procédés de la critique, ont été jusqu'à découvrir auprès des deux grands partis un tiers-parti, celui de la conciliation, celui des modérés. Ce tiers-parti aurait obéi à l'influence de saint Luc, de saint Barnabé et de saint Marc, — apôtres secondaires, il faut bien le remarquer, disciples de saint Paul et des Douze, — et même d'un certain Démas, dont saint Paul écrit en gémissant à Timothée : « Démas m'a quitté par amour du siècle » (42).

Ces modérés se seraient appliqués à concilier les tendances et les antipathies des deux partis opposés, dans un *modus vivendi* raisonnable. M. Michel Nicolas, professeur à la faculté protestante de Montaubon, qui s'est fait en France, vers 1860, l'interprète élégant du rêve de Tübingue, a écrit de sang-froid, au sujet de cet intéressant tiers-parti, ces lignes discrètes

(41) *Annales de la Science biblique*, t. IX, pp. 71, 72, 202 et suivantes.

(42) II Tim., iv, 10.

et peu compromettantes en apparence : « Cette tendance conciliatrice se produisit plus hardiment après la mort des apôtres, quand des hommes comme Luc, Barnabas, Marc, Silas se trouvèrent placés au premier rang. On peut donc placer à cette époque, c'est-à-dire dans les vingt-cinq dernières années du Ier siècle, ceux des écrits du Nouveau Testament où cette tendance est évidente. . Les livres sont au nombre de trois : la première épître de saint Pierre (43), l'épître aux Hébreux et les Actes des Apôtres » (44).

Malheureusement pour la théorie patronnée par M. Nicolas, les écrits précités, étudiés sans partis pris, favorisent nullement l'hypothèse du tiers-parti. L'épître aux Hébreux, en effet, écrite par saint Paul, peut être considérée comme un manifeste du parti universaliste en réponse aux prétentions des judaïsants. L'apôtre y démontre très fortement de sa propre autorité, sans recourir aux bons offices de Luc, de Silas ou de Démas, en s'appuyant uniquement sur les livres de l'Ancien Testament et sur les paroles du Sauveur, que les observances mosaïques ont été abolies par Jésus-Christ, et que la loi de Moïse, si sainte fût-elle, devait céder le pas à la loi de Jésus, plus grand que Moïse, qui n'était que le serviteur de Dieu dont Jésus est le propre Fils.

Les Actes des Apôtres, de saint Luc, nous montrent bien, en effet, des efforts de conciliation tentés par les chefs de l'Eglise primitive et couronnés d'un plein succès, pour ramener l'entente, un instant troublée, sur la délicate et irritante question de la nécessité de la

(43) " C'est sans doute une erreur typographique. L'ensemble de la discussion montre que l'auteur a voulu parler de la deuxième et non de la première épître de saint Pierre." Le Hir, *Etudes bibliques*, t. II, p. 304.

(44) *Revue germanique*, décembre 1858, p. 440.

circoncision et des autres observances légales ; mais ces efforts sont précisément faits par les chefs mêmes des soi-disants partis belligérants, saint Pierre, saint Paul, saint Jacques, saint Jean, réunis en concile à Jérusalem, pour conférer à l'amiable des questions en litige ; et leur entente aboutit à des décrets disciplinares qui établissent, avec une sage intelligence des milieux et des circonstances, la conduite à tenir sur ces points de discipline.

Quand à l'épître de saint Pierre, œuvre dernière et sorte de testament spirituel du prétendu père du pétrisme, j'y lis, pour mon édification, cette parole extrêmement conciliante à l'adresse du terrible chef des Paulinistes : « Voyez que la longanimité dont use Notre-Seigneur est pour votre bien, et c'est aussi ce que Paul, notre très cher frère, vous a écrit selon la sagesse qui lui a été donnée ; comme il fait aussi en toutes ses lettres où il parle de ces mêmes choses ; dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre et que des hommes ignorants et légers détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres écritures, pour leur propre ruine » (45).

Ce passage, très significatif au point de vue de l'interprétation personnelle et indépendante de l'autorité de l'Eglise, des Livres saints, ne l'est pas moins au point de vue de l'existence du tiers parti, découverte entre les lignes de ces précieux écrits par le regard sagace de M. Nicolas. Le chef du parti judaïsant, louant en ces termes affectueux et sincère l'œuvre scripturaire de son indomptable adversaire, vous avouerez que c'est là un fait incommode pour la théorie pétrino-paulinienne, et que ses partisans auront à découvrir beaucoup de petits

(45) II Petr., III, 15-16.

papiers, contenant beaucoup de petites choses, avant d'infirmier la valeur de ce texte imposant.

De ce texte, il appert encore ceci : que saint Pierre, parfaitement au courant des écrits de son prétendu antagoniste, connaissait également cette épître aux Galates, écrite comme les autres « suivant la sagesse qui lui avait été donnée », c'est-à-dire par l'inspiration de l'Esprit Saint. Il croyait donc, longtemps avant nous et comme nous, que c'était sous l'impulsion du souffle divin que son frère dans l'apostolat avait raconté avec sa noble franchise le fameux « incident d'Antioche. »

V. — L'INCIDENT D'ANTIOCHE. — LE CONCILE DE JÉRUSALEM.

Ce fait, bien simple en lui-même, est devenu une arme formidable entre les mains des adversaires de la primauté pontificale. Ils la brandissent sans relâche, depuis qu'un d'entre eux l'a une fois levée contre le vieux roc sur lequel repose notre unité doctrinale et disciplinaire ; et ils ne manquent jamais de pousser des clameurs triomphales, à chaque nouveau coup qu'ils en portent au dogme catholique, qui ne bronche pas, parce qu'il s'appuie sur un fondement solide que ses négateurs se donnent bien de garde d'examiner sérieusement.

Or, il suffit de lire attentivement le passage de l'épître aux Galates, qui raconte le fait en question, — et qui a donné lieu d'ailleurs, à un autre point de vue, à de vives discussions entre les anciens exégètes catholiques, notamment saint Jérôme et saint Augustin, — pour faire promptement justice de l'objection que l'on en a voulu tirer contre la primauté de saint Pierre et contre l'admission de cette primauté par l'Église de la période apostolique.

Pour comprendre le vrai sens de ce texte, il importe

de se rappeler que saint Paul écrivait cette épître aux Galates (16), convertis par lui à la foi, pour les mettre en garde contre la prédication des chrétiens judaïsants qui voulaient leur imposer, contrairement à la doctrine qu'il leur avait enseignée, la circoncision et les observances légales, abrogées par la Révélation de Jésus-Christ.

Les judaïsants s'efforçaient, pour amener à leurs vues ces nouveaux chrétiens, d'affaiblir à leurs yeux l'autorité de Paul, en invoquant son ancienne hostilité contre les disciples du Christ et le fait qu'il ne faisait pas partie du collège apostolique constitué par Jésus.

L'apôtre répond à ces objections, en rappelant sa conversion miraculeuse, l'enseignement tout personnel qu'il a reçu de Dieu et la vocation spéciale qu'il a eue de prêcher aux Gentils la foi que Pierre doit surtout prêcher aux Juifs. Il signale le fait qu'il n'est venu à Jérusalem que trois ans après sa conversion, et qu'il a passé seulement quinze jours auprès de Pierre et de Jacques le Mineur, trop peu de temps, évidemment, pour s'y instruire d'une doctrine qu'il tenait immédiatement de Dieu.

Il y revint de nouveau, quatorze ans plus tard, non pour consulter les apôtres sur des points de doctrine (47), mais pour s'entendre avec eux, une fois pour toutes, sur cette irritante question des observances, dont les prédicateurs judaïsants faisaient dans l'Eglise un violent ferment de division et de trouble.

Ces entrevues aboutirent à une entente pratique qui

(46) Les Galates étaient des Gaulois, établis vers le milieu du 3^e siècle avant Jésus-Christ au centre de l'Asie Mineure, où Nicomède, roi de Bithynie, les avait appelés à son secours.

(47) C. 2, v. 6.

laissait absolument intacte, sur ce point, la liberté des convertis de la gentilité (48).

L'attitude contradictoire que Pierre prit successivement, dans la suite, à Antioche, sur ce même point, définitivement mis hors de cause par l'entente de Jérusalem (49), provoqua l'incident en question. Le lecteur impartial ne saurait y voir une sorte de rébellion de Paul contre l'autorité de son supérieur hiérarchique, d'un évêque de l'Eglise naissante contre le premier pape.

Le lecteur chrétien sera heureux, au contraire, de trouver dans ce fait, à l'origine même du christianisme, un bel exemple de ce courage et de cette franchise apostoliques qui garantiront éternellement, avec la grâce de Dieu, dans l'Eglise de Jésus-Christ, les droits imprescriptibles de la vérité et de la conscience contre les défaillances et les erreurs pratiques d'une autorité essentiellement faillible dans sa conduite, parce qu'elle est humaine. Ils prendront aussi occasion d'admirer cette humilité de saint Pierre, — coupable seulement d'une condescendance excessive pour les préjugés et la faiblesse d'âmes spécialement commises à sa sollicitude, — qui, dans son épître précitée, rend un si noble témoignage à la valeur des épîtres de saint Paul, dont celle-ci consacre pourtant le souvenir d'une de ses fautes.

Nous donnons ce texte en entier, à cause de son importance particulière, et parce que l'incident discuté ne saurait bien se comprendre qu'étudié à la lumière du contexte.

(48) Ibid., II, 4-10.

(49) Cf. Act., ch. xv.

“ Je vous déclare donc, *mes frères*, que l'évangile que j'ai annoncé ne vient point de l'homme ; car je ne l'ai reçu ni appris d'aucun homme, mais *je l'ai reçu* par la révélation de Jésus-Christ. Vous avez ouï dire *qu'elle était* autrefois ma conduite dans le judaïsme, avec quel excès je persécutais l'Eglise de Dieu et la ravageais ; et *que* je faisais plus de progrès dans le judaïsme que plusieurs de mon âge et de ma nation, étant le plus ardent zélateur des traditions de mes pères. Mais quand il plut à Dieu, qui m'avait choisi dès ma naissance, et qui m'a appelé par sa grâce, de me faire connaître son Fils, afin que je l'annonçasse parmi les gentils, *je le fis* aussitôt, sans consulter la chair et le sang ; et je ne retournai point à Jérusalem pour voir ceux qui avaient été apôtres avant moi ; mais je m'en allai en Arabie, et je revins encore à Damas. Ce ne fut qu'au bout de trois ans que je retournai à Jérusalem pour y voir Pierre, et je demurai auprès de lui quinze jours ; et je n'y vis aucun des apôtres, sinon Jacques, frère du Seigneur. Or, dans les choses que je vous écris, *je proteste* devant Dieu que je ne mens point. Depuis, j'allai dans les pays de Syrie et de Cilicie ; et j'étais inconnu de visage aux églises de Judée qui *avaient cru* au Christ ; mais elles avaient seulement ouï dire : Celui qui nous persécutait autrefois annonce maintenant la foi qu'il s'efforçait alors de détruire. Et elles glorifiaient Dieu à cause de moi.

“ Quatorze ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé, et je pris aussi Tite avec moi. Or, j'y montai en suite d'une révélation, et j'exposai *aux fidèles*, et en particulier à ceux qui paraissaient les plus considérés, l'évangile que je prêche parmi les gentils ; *ce que je fis* de peur que je ne courusse, ou que je n'eusse couru en vain. Et même Tite, qui était avec moi, quoiqu'il fut Gentil, ne fut point obligé de se faire circoncire. Bien qu'il y eût de faux frères qui s'étaient introduits *parmi nous*, et qui s'y étaient glissés secrètement, pour épier la liberté que nous avons en Jésus-Christ, afin de nous réduire en servitude, nous ne leur cédâmes point, pour nous assujettir à *ce qu'ils voulaient*, non pas même un moment, afin que la vérité de l'évangile fut maintenue parmi vous. Pour ce qui est de ceux qui paraissaient les plus considérables (il ne m'importe point quels ils ont été autrefois, car Dieu n'a point acception de personnes), ceux, *dés-jc*, qui

paraissaient les plus considérables ne m'ont rien communiqué. Au contraire, quand ils virent que *la charge de prêcher l'évangile aux incirconcis m'avait été confiée, comme celle de le prêcher aux circoncis l'avait été à Pierre* (car celui qui a agi efficacement dans Pierre, pour le rendre apôtre des Juifs, a aussi agi efficacement en moi, pour *me rendre apôtre des Gentils*) ; Jacques, Céphas et Jean, qui étaient regardés comme des colonnes, ayant reconnu la grâce qui m'avait été donnée, me donnèrent à moi et à Barnabé la main, afin que nous *allassions vers les gentils, et eux vers les Juifs. Ils nous recommandèrent* seulement de nous souvenir des pauvres ; ce qu'aussi j'ai eu soin de faire. Et même, lorsque Pierre fut arrivé à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il méritait d'être repris : car avant que quelques personnes *qui avaient été envoyées* par Jacques fussent venues, il mangeait avec les Gentils ; mais dès qu'elles furent arrivées, il se retira, et se sépara *des Gentils*, craignant ceux de la circoncision. Et les autres Juifs usaient aussi de la même dissimulation que lui ; de sorte que Barnabé même se laissait entraîner à dissimuler comme eux. Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas de droit pied selon la vérité de l'Évangile, je dis à Pierre, en présence de tous : " Si toi, qui es Juif, vis comme les Gentils, et non pas comme les Juifs, pourquoi obliges-tu les Gentils à judaïser ? Pour nous *qui sommes* Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les gentils, ayant connu que ce n'est pas par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, que l'homme est justifié, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi au Christ, et non par les œuvres de la loi, parce que personne ne sera justifié par les œuvres de la loi " (50).

Il est extrêmement intéressant de rapprocher de ce texte de l'épître aux Galates le récit de saint Luc, au chapitre quinzième des Actes. Il y raconte précisément une partie des faits que saint Paul expose dans son épître, et avec une grande abondance de détails. On pourrait considérer, en quelque sorte, son récit comme

(50) Gal., I, 11 — II, 16.

les Actes authentiques du premier concile œcuménique, — toute proportion gardée entre cette assemblée de l'Eglise naissante et celles des âges suivants.

C'est dans cette assemblée des apôtres et des prêtres — *seniores*, — de Jérusalem, que fut arrêtée cette discipline, touchant les observances mosaïques, dont saint Paul écrit aux Galates.

Or, particularité remarquable et dont les critiques de Tubingue semblent avoir absolument méconnu la portée, — c'est saint Pierre lui-même, le chef, c'est Jacques, son principal tenant dans sa lutte contre Paul, dans l'hypothèse que nous discutons, qui proposent les mesures conciliantes, libérales, destinées à affranchir du joug de la loi mosaïque les gentils convertis.

C'est Pierre qui, rappelant d'abord à l'assemblée que Dieu, depuis longtemps, l'a choisi entre les autres pour porter aux Gentils la parole de l'Évangile et la foi, adresse cette question à ses collègues : « Pourquoi donc, » leur dit-il, parlant des Gentils convertis à la foi du Christ, « pourquoi tentez vous maintenant Dieu, en imposant aux disciples un joug que ni nos pères, ni nous, n'avons pu porter ? » Et c'est Jacques, l'évêque de Jérusalem, — fortement et ostensiblement attaché aux observances mosaïques, dans sa ville épiscopale où règne le vieil esprit hébraïque, — qui exprime cette très large et très conciliante opinion : « Simon vous a représenté de quelle sorte Dieu a commencé à regarder favorablement les Gentils, pour choisir parmi eux un peuple consacré à son nom..... Dieu connaît son œuvre de toute éternité. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut pas inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu. Car quant à Moïse, il y a longtemps qu'il y a dans chaque ville des hommes qui le prêchent dans les synagogues, où on le lit chaque jour du sabbat. »

Et la sainte assemblée, d'un consentement unanime, remet à Paul et à Barnabé, pour l'église d'Antioche, des lettres qui lui font part de cette décision : « Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous point imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont nécessaires : que vous vous absteniez de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang et des chairs étouffées et de la fornication ; abstenez-vous de ces choses et vous ferez bien. Adieu. » (51)

Ces défenses, en ce qui concerne le péché impur, s'expliquent par l'erreur dépravée des païens, qui ne se faisaient pas scrupule d'une faute commise avec une personne libre ; et pour ce qui est des autres points, par la nécessité, pour les nouveaux chrétiens, d'éviter, dans les usages de la vie domestique, ce qui pouvait rappeler leurs anciennes superstitions ou être l'occasion d'un véritable scandale pour leurs frères d'origine hébraïque (52).

M. Le Hir, autrefois professeur d'Écriture sainte au séminaire de Saint-Sulpice, — où il a enseigné à M. Renan les procédés critiques que celui-ci devait un jour, en nous en refusant l'honneur, retourner contre le dogme catholique, — M. Le Hir, dans ses remarquables *Études bibliques*, a écrit, sur cette période agitée des commencements de l'Église et sur la sage conduite des apôtres dans ces circonstances délicates, deux ou trois très belles pages que je ne puis me défendre de citer en entier. Elles dénotent un sens critique et historique des plus distingués, et leur lecture repose des fables, si peu habilement construites du reste, que notre sujet nous a amené à discuter.

(51) Act., xv, 1-29.

(52) Cf. Gen. 9, 4 ; Lev. 10, 14 ; I Cor. 8, 8.

L'auteur vient d'exposer le développement et les effets des deux grands courants d'erreur, qui s'étaient disputé l'esprit des chrétiens, récemment conquis à la foi par la prédication apostolique : l'hérésie des gnostiques et celle des judaïsants.

Il poursuit ainsi :

“ Qu'on se représente maintenant la position des apôtres, placés entre ces deux grandes hérésies et ces deux périls imminents de séduction pour leurs disciples. N'est-il pas manifeste que leur langage devra se modifier, selon qu'ils auront à combattre l'une ou l'autre de ces deux erreurs ?

“ La première génération de fidèles était sortie, sinon en majorité, au moins pour une partie notable, des rangs du judaïsme. En s'attachant au Sauveur comme au vrai Messie, ils n'avaient pu se dépouiller si tôt de cette religion héréditaire, dont ils se faisaient gloire, pour les institutions de Moïse. D'ailleurs, ces cérémonies désormais superflues n'en étaient pas moins véritablement divines dans leur origine ; il convenait de s'en tirer avec respect, et non de les répudier avec dédain, comme des pratiques idolâtriques ou superstitieuses. L'Eglise ne refusa point à la Synagogue une sépulture notable, pour parler le langage pittoresque de saint Augustin. De là ces ménagements infinis, ces sages tempéraments, ces heureuses condescendances dont l'histoire des apôtres est remplie. Jamais ils n'essayèrent d'assujettir les chrétiens, convertis du paganisme, à la circoncision ; mais ils tolérèrent dans les enfants d'Israël ce qu'ils n'auraient pu leur interdire sans offrir un prétexte plausible aux récriminations amères d'un peuple déjà assez endurci. Pour leur conduite personnelle, elle dépendait des circonstances. A Jérusalem, où la société chrétienne ne comptait guère que des disciples nés dans le judaïsme, ils se conformaient au grand nombre, et saint Paul lui-même se laissa persuader aisément par saint Jacques de s'astreindre aux observances légales, pendant son séjour en la cité sainte.

“ S'il se donnait ordinairement plus de liberté, c'est que sa mission spéciale s'appliquait davantage à prêcher aux Gentils. Mais saint Pierre lui-même n'avait pas à cet égard d'au-

tre règle. Il aurait pu dire comme son collègue dans l'apostolat : " Je me suis fait juif avec les Juifs et gentil avec les Gentils."

" La preuve en est dans le témoignage même du docteur des nations, écrivant aux Galates, en cette même épître qu'on a vainement torturée, pour y trouver un désaccord sur la doctrine entre les apôtres.

" Ce grand docteur nous assure que deux fois, à quatorze ans d'intervalle, il alla à Jérusalem, pour y voir Pierre et conférer avec lui ; qu'à sa seconde visite, qui fut aussi la plus solennelle, il reçut de Pierre, de Jacques et de Jean l'approbation de sa doctrine, sans qu'ils y ajoutassent rien, et la confirmation de son ministère auprès des Gentils.

" Nous y lisons de plus que Pierre lui-même, étant venu quelque temps après à Antioche, y vécut d'abord comme les Gentils, *gentiliter*... M. Nicolas est bien forcé d'en convenir, et aussi qualifie-t-il de " scrupules tardifs " les ménagements excessifs dont le prince des apôtres usa depuis envers quelques chrétiens judaïsants qui arrivèrent alors de Jérusalem. Assurément, nous n'éprouvons aucun embarras à blâmer dans sa conduite cette condescendance intempestive que saint Paul jugea répréhensible. Pierre, l'apôtre de la circoncision, plus attentif aux intérêts de ceux dont il s'était plus particulièrement chargé, semblait, en s'éloignant des chrétiens incircircis, leur vouloir persuader, ou du moins insinuer la nécessité de cette marque charnelle ; mais cette conséquence indirecte, il ne l'avait point voulue, et rien n'était plus loin de ses intentions ; s'il y eut imprudence dans sa conduite, il n'y eut rien que de pur dans ses motifs, et sa croyance surtout fut intacte. Il n'aurait pu démentir subitement tout son enseignement précédent et oublier à ce point la sentence qu'il avait portée au concile de Jérusalem. Aussi n'est-il point douteux qu'il se rendit à la première répréhension de saint Paul, et l'histoire ne nous offre pas la plus légère trace de ce dissident dans la suite. Si le souvenir s'en était conservé, c'eût été apparemment à Antioche. Mais bien loin que cette chrétienté florissante, sortie des ténèbres du paganisme, ait jamais vu dans saint Pierre un antagoniste judaïsant, elle l'a toujours compté pour son premier évêque, elle s'en est glori-

fiée, elle y a reconnu la source de ses prérogatives patriarcales et a tenu à plus grand honneur de lui avoir appartenu que d'avoir entendu la parole inspirée du plus zélé défenseur de la liberté chrétienne contre la servitude judaïque." (53,

VII. — SAINT PIERRE ET SAINT PAUL DANS LA VILLE ÉTERNELLE.

Le séjour de saint Pierre et de saint Paul à Rome et leur mort glorieuse dans la cité des Césars sont établis non seulement par des textes vénérables par leur antiquité et leurs auteurs, mais encore par des monuments de Rome et par ces souvenirs attachés si obstinément aux lieux et aux objets, qu'on ne saurait attribuer une fiction à leur origine.

Renan lui-même, si habile à exploiter contre les vérités les mieux établies les demi-obscuretés et les contradictions apparentes qui les entourent, Renan n'a pas émis de doute sur ce fait : « Je regarde comme probable, dit-il, la tradition du séjour de Pierre à Rome ; mais je crois que ce séjour a été de courte durée, et que Pierre souffrit le martyre peu de temps après son arrivée dans la ville éternelle (54). » Et dans un autre endroit du même livre, parlant de ce nom de Babylone, d'où est datée la dernière épître du prince des Apôtres, il dit : « L'Église de Rome y est désignée par ces mots : « l'élue qui est à Babylone... Afin de dépister les soupçons de la police, Pierre choisit, pour désigner Rome, le nom de l'ancienne capitale de l'impie asiatique, nom dont la signification symbolique n'échappait à personne (55). »

(53) Le Hir, *Études bibliques*, t. 2, p. 315.

(54) *L'Antechrist*, p. 550. (55) *L'Antechrist*, p. 122.

Le cardinal Baronius attribue l'emploi de ce terme figuré à une autre préoccupation de prudence de l'apôtre, celle de dérober le secret de sa retraite au jeune prince Hérode, alors à Rome où il terminait son éducation à la cour impériale, et dont le père, Agrippa, l'avait naguère mis aux fers, à Jérusalem.

Quoi qu'il en soit de ces motifs, qui ne nous paraissent pas d'ailleurs absolument convaincants, l'apôtre ayant pu fort bien employer cette expression par une habitude familière à ses compatriotes, le sens de cette expression essentiellement juive n'a fait aucun doute pour les premiers pères de l'Église, dont saint Jérôme résume ainsi le sentiment : « La première épître de saint Pierre fut datée de Babylone, prénom figuré qui signifie Rome (56). »

Cette interprétation est tout à fait conforme à celle des Rabbins eux-mêmes, puisque le *Zohar*, un de leurs principaux commentaires des livres saints, dit quelque part : « Rome et Babylone sont les deux nuages qui ont voilé les deux jumelles ; le premier, le temple de Salomon, et le second, le temple de Zorobabel » (57). Et le Rabbin Lévi, qui rappelle que ses compatriotes donnaient à Rome le nom de Babylone, en donne cette curieuse explication : « Lorsqu'on commença à bâtir la ville de Romulus, les murailles tombaient à mesure qu'on les élevait, et ses fondements ne devinrent inébranlables que lorsqu'on eut apporté de l'Euphrate le bithume nécessaire à les consolider. »

C'était donc, pour les Juifs de ce temps, une véritable formule hiéroglyphique, et il n'est pas étonnant que le Prince des apôtres, écrivant à des judéo-chrétiens, dis-

(56) *Petrus in epistola prima sub nomine Babylonis figuratèter Romam significans. — De viris illustribus, c. 8.*

(57) *Zohar, p. 142.*

persés à travers l'Asie, ait employé cette formule qui leur était parfaitement intelligible.

Quant à supposer que cette lettre ait été écrite de Babylone en Chaldée, où aucun document ancien ne mentionne le passage de saint Pierre et d'où la colonie juive, au témoignage de Joseph, avait été expulsée par les Parthes, sous le règne même de Caligula, partant, avant la rédaction de cette lettre de l'apôtre, il faut décidément vouloir soutenir une mauvaise cause au prix de n'importe quel argument, pour recourir à cette hypothèse.

VIII. — MARTYRE DES DEUX APÔTRES. — CONCLUSION.

Mais nous avons fait la part suffisante, dans ce travail, à la critique et à la polémique : nous voudrions le terminer, en adressant le profond et religieux hommage de notre vénération de croyant à ces deux grandes figures d'apôtres-frères et d'athlètes du Christ, qui ont scellé de leur sang, le même jour, presque à la même heure (58), le témoignage qu'ils avaient si vaillamment donné, aux premiers jours de l'Eglise, à la parole et à la vie de leur divin Maître.

Leur journée était finie, et certes elle avait été pleine, elle avait été rude.

Pour en avoir une juste idée, il faut lire, dans la seconde épître de saint Paul au Corinthiens, l'admirable tableau de ses travaux, de ses épreuves et de ses souffrances, qu'il raconte en détail, — tout en s'excusant

(58) Nous avons adoptée ici l'opinion de Darras, dans son Histoire de l'Eglise, bien qu'elle repose uniquement sur une tradition et non sur des documents certains. Vid. Darras, Hist. de l'Eglise, t. v. p. 206:

de se glorifier ainsi, comme malgré lui, et pour le besoin de sa cause, — afin d'opposer les preuves victorieuses de sa sincérité et de son dévouement à l'œuvre désastreuse de ces prédicateurs sans mission et sans autorité, précurseurs des perpétuels hérétiques, qui ravagent la vigne qu'il a planté et cultivée dans ses sueurs.

« Trois fois, dit-il, j'ai reçu des Juifs quarante coups de fouet, moins un ; j'ai été trois fois déchiré de verges ; j'ai été lapidé une fois ; trois fois j'ai fait naufrage ; j'ai été un jour et une nuit au profond de la mer ; et souvent dans des voyages, dans des périls sur des fleuves, périls des voleurs, périls du côté de ceux de ma race, périls du côté des gentils, périls dans des villes, périls dans des déserts, périls sur mer, périls parmi les faux frères ; dans le travail et les soucis, dans des veilles nombreuses, dans la faim et la soif, dans des jeûnes fréquents, dans le froid et la nudité. Et outre ces choses, qui sont du dehors, tout ce qui m'assailit chaque jour, la sollicitude de toutes les églises. Qui est faible, sans que je sois faible ? Qui est scandalisé, sans que je brûle ? » (59). — « Et de peur que la grandeur des révélations ne m'élève, il m'a été donné un aiguillon dans ma chair, un ange de Satan, pour me donner des soufflets. C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur qu'il se retirât de moi, et il m'a dit : « Ma grâce te suffit ; car ma puissance se fait mieux sentir dans la faiblesse » (60).

Mais à présent il touche au terme de ses travaux et de ses peines. Souvent il a répété ce qu'il écrivait un jour aux Philippéens, ce cri d'une grande âme d'apôtre :

(59) II Cor. XI, 24-26.

(60) Ibid. XII, 7-9.

« Pour moi, vivre, c'est le Christ, et mourir un gain... Je me sens pressé des deux côtés : demandant d'être dissous et d'être avec Jésus-Christ, chose bien meilleure, et de demeurer dans la chair, chose nécessaire pour vous (61). »

Mais sa fin, il le sent, il le sait, va venir bientôt. Il la prédit à Timothée : « Pour ce qui me regarde, lui écrit-il, on a déjà fait des libations sur moi, et le temps de ma dissolution approche. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé ma foi (62). »

Saint Pierre, de son côté, écrit aux Judéo-chrétiens, qui avaient reçu sa première épître : « Je sais que, dans peu de temps, je dois quitter cette tente, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ me l'a fait connaître (63). »

Ils sont calmes ; ils sont prêts ; ce sont deux soldats intrépides qui attendent l'ordre de leur chef, pour marcher à la mort.

Cet ordre leur vint par la tyrannie de Néron. Enfermés ensemble, suivant une antique tradition, dans la prison Mamertine, dont les cachots vastes et malsains étaient devenus « le tombeau central de la liberté de l'univers » (64), ils transforment leur cachot en une église où leurs geôliers et quarante-neuf autres de leurs compagnons et des détenus amenés par eux reçoivent la parole et l'eau de la vie éternelle. Ils sortent de ces ténèbres pour aller au supplice.

C'était vraisemblablement le 29 juin de l'an 66 de notre ère (65). Les deux apôtres, partis ensemble de leur

(61) Philip. I, 21-24.

(62) 2 Tim. IV, 6-7.

(63) II Pierre, I, 14.

(64) Darras, Hist. de l'Eglise, t. v, p. 205.

(65) Ibid., p. 206.

cachot, se donnèrent le baiser d'adieu à un endroit de de la voie d'Ostie, que marque aujourd'hui une chapelle portant sur son fronton ces touchantes paroles de leur dernier dialogue, attribuées à saint Denys l'Aréopagite : « La paix soit avec toi, chef de l'Eglise, pasteur de tous les agneaux du Christ » Et Pierre à Paul : « Va en paix, prédicateur des biens célestes, guide des justes dans le chemin du salut ! »

Pierre, méprisable Galiléen, comme son divin Maître, fut condamné du supplice de la croix, appliqué d'ordinaire aux esclaves ; mais son humilité ne voulut pas que sa tête de crucifié se dressât vers le ciel qu'il avait un jour, par son triple reniement, perdu le droit de contempler. On fit droit à sa prière, et il fut crucifié la tête en bas, vers cette terre dont il prenait à jamais possession pour ses successeurs et qui allait faire de la seconde Babylone la reine du monde chrétien.

Paul, en sa qualité de citoyen romain, eut la tête tranchée par le glaive, après avoir subi l'opprobre de la flagellation, réservée aux grands criminels. Sa tête, au témoignage de la tradition, en roulant sur le sol, y fit trois bords d'où jaillirent trois fontaines où les pèlerins d'aujourd'hui trempent pieusement leurs lèvres : — symbole de cette ardeur dévorante qui avait emporté sa course à travers le monde, pour y faire jaillir l'eau mystérieuse dont le flot incessant porte les âmes vers l'océan infini de la vie de Dieu.

Le prêtre Marcel ensevelit le corps de Pierre dans la catacombe du Vatican, où maintes fois le vicaire du Christ avait célébré les saints mystères et enseveli de ses mains ses propres disciples, morts dans le sang de leur confession.

La pieuse Lucine coucha les restes de Paul dans son

pré de la voie d'Ostie, aidée peut-être dans ce devoir pieux par la noble Plautilla, convertie de l'Apôtre, qui lui avait prêté en pleurant son voile, pour bander ses yeux de supplicé.

Ils dorment dans ces lieux bénis, depuis tantôt dix-neuf siècles. Soixante générations se sont agenouillées sur les dalles qui recouvrent leurs restes, parmi les marbres précieux, accumulés par la piété des pontifes et des princes. Et lorsque le pèlerin catholique, agenouillé près de leurs « trophées » (66), courbe son front vers ces ossements vénérés, qui attendent du Christ la résurrection prêchée en son nom par ces deux grands hommes, son cœur se prend d'une immense compassion pour cette multitude de frères séparés, dont les pères ont prié avec ses pères auprès des mêmes tombeaux, murmurant ensemble la même formule du symbole des apôtres : « Je crois en l'Eglise unique, sainte, catholique et apostolique. »

Et avec cette prière de sa foi, monte aussi de son cœur la prière de sa charité : de l'amour de ses frères, d'abord, qui lui fait dire au Christ : « O Seigneur, ramène à ton bercail ces brebis égarées, et qu'un seul pasteur régisse un jour un seul troupeau » ; de l'amour du Christ aussi, source de l'autre amour, du Christ à qui toutes les pierres de la Ville éternelle chantent harmonieusement, autour de l'obélisque qui lance fièrement au ciel ce cri triomphant : »

« Le Christ règne, le Christ est vainqueur, le Christ commande ! » — hier, aujourd'hui, toujours !

(66) C'est ainsi que l'antiquité chrétienne désigne parfois les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Extrait des " ETUDES "

NOS lecteurs liront avec un douloureux intérêt l'entre-filet suivant du journal le *Temps* du 8 mars 1899. Il confirme, officiellement pourrait-on dire, les divers articles des *Etudes sur l'influence de la franc-maçonnerie*, notamment le dernier : « Les loges maçonniques et la liberté d'enseignement, » 20 février 1899.

La franc-maçonnerie est-elle autorisée ?

Plusieurs ligues ou associations non autorisées sont en ce moment poursuivies par le parquet. Mais l'une d'elles n'a pas reçu la visite des magistrats et n'a pas été inquiétée, la franc-maçonnerie ; naturellement, les ligues menacées ont protesté, et la ligue antisémitique, dans une lettre que nous avons reproduite le 28 février, se plaignait qu'on laissât indemne de toute poursuite le Grand-Orient.

Dans quelle situation se trouve placée la franc-maçonnerie ? Existe-t-elle par simple tolérance des gouvernements qui se succèdent chez nous, ou peut-elle, au contraire, se réclamer de décrets spéciaux qui l'ont constituée légalement ?

La question nous était posée de divers côtés. Nous avons donc prié l'un des membres les plus influents du conseil de l'ordre du Grand Orient de France, l'un des mieux documentés, de nous dire quelle réponse il y faisait lui-même. Nous rapportons impartialement ses intéressantes explications :

« Je pourrais vous répondre simplement qu'un décret

impérial du 11 janvier 1862 déclare la franc-maçonnerie légalement autorisée en France, et cela nous dispenserait à la rigueur d'autres détails. Mais cependant, il n'est pas sans intérêt d'apprendre au public, qui l'ignore, quels sont les rapports que nous entretenons constamment avec les pouvoirs publics, sous la garde desquels, à toutes les époques, nous nous sommes placés.

« Sous tous les régimes, la franc-maçonnerie s'est attirée la sympathie des chefs d'état par la force morale de ses doctrines. Louis XVI et ses deux frères, qui régnèrent sous le nom de Louis XVIII et de Charles X, appartenaient à la loge « Les trois frères. » Sous la Restauration, le duc de Berri, père du comte de Chambord, qui était aussi franc-maçon, intervint pour la réouverture de plusieurs temples. Enfin, sous l'Empire, le grand-maître de l'ordre était nommé par le gouvernement ; sous la République, la grande maîtrise fut supprimée ; c'est Napoléon III qui rendit le décret de 1862 nous permettant d'exister légalement.

« Nous sommes constitués pour l'étude de la morale universelle, tels que des philosophes et non tels que des politiciens. Jamais nous ne nous mêlons à la politique militante, jamais nous ne présentons, par exemple, un candidat à quelque élection que ce soit, et nous bornons notre rôle à l'élaboration des doctrines. Nous sommes par cela même, en rapports constants avec les pouvoirs publics, puisque la plupart des grandes réformes sociales ont trouvé leur point d'appui dans les loges des francs-maçons ; les principes de la Révolution furent défendus par des francs-maçons : Mirabeau, Saint-Just, Sieyès, Camille Desmoulins, Lafayette, Danton, Boissy d'Anglas ; Diderot appartenait à la loge des « Neuf-Sœurs, » d'où vint la déclaration des droits de l'homme. Voyez de nos jours : les lois d'enseignement laïque et

obligatoire, le divorce défendu par Nequet, l'incinération votée après un retentissant discours du docteur Blatin, et que d'autres réformes ! Toujours il y eut accord entre nos représentants et les représentants des pouvoirs publics.

« Cela reste vrai partout. La franc-maçonnerie s'adapte à tous les temps et à tous les milieux ; elle n'est pas plus dogmatique dans l'ordre politique que dans l'ordre métaphysique. Cela est si exact qu'elle est publiquement et légalement organisée, avec les représentants du pouvoir politique ou les chefs des maisons régnautes à sa tête, aussi bien dans les pays monarchiques, comme l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, qu'en Amérique, en Suisse et en France. Le chef d'une famille princière, notamment, prononçait l'année dernière ces paroles : « Ce n'est pas quoique, mais parce que prince que je suis devenu franc-maçon. »

« Le gouvernement français nous a fait plusieurs fois offrir la reconnaissance d'utilité publique qui, à son avis, compléterait l'autorisation légale dont nous jouissons, en nous permettant de recevoir des legs. La question fut posée devant le conseil du Grand-Orient ; le conseil l'a toujours résolue par la négative. Nous sommes donc légalement autorisés, mais non reconnus d'utilité publique et cela nous convient ainsi.

« Mais nous n'omettons jamais, cependant, de prévenir les pouvoirs publics de nos diverses manifestations.

Nous n'ouvririons pas une loge, nous ne ferions pas un acte de quelque importance sans en aviser le gouvernement ou son représentant local. S'il y a désaccord, nous recherchons les moyens d'entente, nous les trouvons toujours, et n'avons jamais cessé de demander et d'obtenir la protection gouvernementale. D'ailleurs,

nous proscrivons toutes discussions politiques, et nous nous tenons à l'écart de toute agitation. Certains francs-maçons, par exemple, estiment aujourd'hui que M. Chs Dupuy s'éloigne ouvertement des droits de l'homme ou du citoyen, qui sont inscrits à la base même de nos principes ; ils n'en considèrent pas moins M. Chs Dupuy comme un frère, et n'ont jamais critiqué son attitude dans une réunion maçonnique.

« On ne peut donc en rien nous assimiler aux associations diverses qui, sous le nom de « ligues, » essaient une action de circonstance. Nous sommes au contraire une association d'études philosophiques et morales de tous les temps et de tous les lieux ; n'existerions-nous pas légalement, qu'on ne saurait empêcher à des hommes qui se réunissent dans ce but la critique des grandes questions morales et l'examen des réformes que nécessitent les progrès de l'humanité. »

LA GUERISON DU PAPE

Au Rme Chapitre du Vatican.

L'AME du Saint-Père a été profondément émue des témoignages sans nombre par lesquels le monde civilisé tout entier, sous l'empire d'une extraordinaire unanimité de sentiments, a pris une part si vive, aussi bien à l'inquiétude causée par Sa maladie qu'à la joie de Son rétablissement. Et elle devait aussi Lui être certainement agréable, d'une façon très spéciale, la démonstration de respect qui a eu lieu dimanche dernier grâce à l'initiative filiale du Chapitre du Vatican.

Cette démonstration ne pouvait être secondée avec un plus enthousiaste dévouement qu'elle ne l'a été par le concours des associations catholiques et par l'élan spontané de tout le bon peuple de Rome, accouru dans le plus vaste temple de la Chrétienté pour unir, à ceux du clergé, les chants d'une commune joie, et dans la sainte harmonie de la foi et de la reconnaissance élever vers Dieu des actions de grâces, et le remercier d'avoir, par une prédilection manifeste, conservé au monde catholique le Père bien-aimé et le Pontife providentiel.

C'est pourquoi, dans la grandeur même de son affectueuse simplicité, cette émulation de vénération et d'amour a revêtu des formes et des expressions si solennelles qu'elles ont ému tous les cœurs et fourni une nouvelle et splendide preuve que Rome, fidèle au trésor héréditaire de la religion, sent toujours que son premier titre est d'être le siège du Vicaire du Christ et qu'elle maintient inaltérée cette loi d'indissolubilité qui, dans les circonstances joyeuses non moins que dans les épreuves, dans les jours de gloire non moins que dans les tribulations, unit en tout temps cette ville éternelle à la chaire de saint Pierre.

C'est précisément pour cela que le Souverain Pontife veut qu'il subsiste un témoignage public et spécial de sa gratitude paternelle de cette récente et lumineuse affirmation de fidélité et de profond dévouement ; et Il me donne l'honorable tâche d'exprimer, en Son auguste nom, de fervents remerciements et de transmettre Sa bénédiction particulière au Révérendissime Chapitre du Vatican, aux diverses sociétés catholiques, et en outre, à tous ceux qui, romains ou étrangers, guidés par un même sentiment, signe de cette vertu secrète et universelle qui rapproche fraternellement les catholiques répandus dans le monde entier, se sont unis au

Saint-Père même, en cette double et heureuse circonstance de Sa guérison et du vingt-unième anniversaire de Son couronnement, pour louer les religieuses merveilles du dispensateur de tout bien, et pour demander au Très Haut qu'il conserve longtemps Sa vie précieuse et fortifie de ses plus grandes grâces Sa vénérable vieillesse.

M. card. RAMPOLLA.

Du Vatican, le 14 mars 1899.

DECRETS ET SOLUTIONS

RMUS Dnus Paulus Bruchesi Archiepiscopus Marianopolitanus, Sacrae Rituum Congregationi, sequentia dubia, pro opportuna solutione humiliter subiecit, nimirum :

I. Utrum preces quae flexis genibus, ad omnes horas in feriis poenitentialibus dicuntur, pariter in fine Matituni, quando separatur a Laudibus, sunt addendae ?

II. Utrum antiphonae (Ne reminiscaris) et (Trium puerorum) quae privatim a Sacerdote recitantur ante et post Missam, duplicandae sunt vel non, iuxta ritum officii ab ipso recitati, vel iuxta ritum Missae quam celebrat ?

III. An satisfacit obligationi suae clericus in ordinibus sacris constitutus, qui sponte vel invitatus se adiungit clero officium ab officio ipsius clerici diversum canenti vel recitanti ?

Et Sacra eadem Congregatio referente subscripto Secretario, audito etiam voto Commissionis Liturgicae, re mature perpensa, rescribendum censuit :

Ad I. Negative.

Ad II. Ad libitum in casu iuxta ritum Officii vel Missae.

Ad III. Negative, secluseo privilegio,

Atque ita rescripsit, die 27 januarii 1899.

C. Card. MAZZELLA, *Praef.*

D. PANICI, *Secret.*

LE MONDE RELIGIEUX

France. — Il s'est tenu à Paris, au mois de janvier dernier une réunion composée de mandataires des diverses congrégations ayant une partie de leurs membres dans les contrées lointaines, et de catholiques connus pour l'intérêt qu'ils portent à l'apostolat catholique ou les services qu'ils lui rendent.

Il a été décidé que les missions françaises devaient participer à l'Exposition universelle de 1900.

Des idées émises dans cette conférence sortit celle de la création d'un comité qui s'occuperait de tous les détails d'organisation, qui dispenserait les sociétés religieuses d'exposer en leur nom propre, et qui chercherait à réunir les ressources nécessaires pour réaliser le plan conçu.

Comme le faisait observer le comte de Mun, dans la réunion du 21 janvier dernier, « en présence de la grande manifestation que préparent les missions protestantes pour l'Exposition universelle de 1900, il ne faut pas que, par une manifestation mal comprise, les catholiques aient l'air de redouter la comparaison ; il faut, au contraire, qu'ils viennent attester qu'en fait d'apostolat ils sont toujours les premiers en tout et partout. »

Autriche. — Une réunion a été tenue dernièrement à Vienne par de nombreux catholiques dans le but de protester contre un mouvement antireligieux qui se produit en Autriche aux cris de : *Los von Rom !* Détacher les catholiques autrichiens de l'Eglise romaine, les pousser dans l'hérésie protestante, voilà ce qu'en désespoir de cause ont imaginé les énergumènes bien connus qui s'appellent Wolf et Schœnerer.

Jusqu'à présent, ces deux chefs de l'obstructionnisme alle-

mand au Reichsrath, probablement soudoyés par le clan d'Israël (*is fecit cui prodest*), s'étaient bornés à l'action politique. Avec l'aide de leurs amis les radicaux et les socialistes, ils s'étaient appliqués et ils ont réussi à détraquer les rouages de la machine gouvernementale, si bien que le Reichsrath autrichien n'est plus guère qu'une entité chimérique, fictive, et que, sans la présence du paragraphe 14 de la constitution, la vie politique serait tout bonnement arrêtée en Cisleithanie.

Réduits à une inaction forcée, Wolf et Schœnerer n'ont rien trouvé de mieux à faire que de s'en prendre à l'Eglise catholique et à provoquer une apostasie générale au profit du protestantisme.

Ils ajoutent en effet : « Allemand est synonyme de protestant, de luthérien, *deutsch sein ist lutherisch sein.* » Affirmation absolument mensongère, contre laquelle les catholiques de Vienne ont voulu élever une haute et solennelle protestation.

OBITUAIRE

A Montréal, M. l'abbé PIERRE GIROUX, curé de Saint-Hubert, décédé le 27 mars.

(Société d'une messe et Caisse Eccl. de Montréal).

A Saint-Joseph des Cèdres, M. l'abbé GÉDÉON WATIER, ancien curé de Saint-François de Sales, décédé le 29 mars.

(Société d'une messe et Caisse Eccl. de Montréal).

A la Pointe à Gatineau, (Ottawa), M. l'abbé ISIDORE CHAMPAGNE, curé, décédé le 7 avril.

A Albi, S. G. MGR l'archevêque FONTENEAU, décédé le 7 avril.
